



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 21 janvier 2025
Numéro de la délibération : DEL/BC/25/01/13

<p>Date Convocation 15/01/2025</p> <p>Date Affichage 15/01/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 19 - procurations 03 - absents 05 	<p>Le 21 Janvier Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU.</p> <p>PROCURATIONS 3 : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Alice MARTIN et Line CHARUAU</p> <p>ABSENTS 5 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Sophie FERRY.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	--

AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025

Rapporteur : Michel BOURGERY

Le rapporteur expose que l'article L1612 - 1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la *section de fonctionnement* dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les *dépenses d'investissement*, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits, par opération et/ou chapitre.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Il est proposé au Conseil de permettre à Madame La Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent avant l'adoption des budgets primitifs 2025.

BUDGET PRINCIPAL

		Crédits votés au budget 2024 + Décisions modificatives	Crédits à ouvrir au budget 2025	
Opération 199	COMPLEXE SPORTIF	397 662,61 €	Maximum : Proposé :	99 415,65 € 99 415,65 €
Opération 200	ANCIENNE POSTE	- €	Maximum : Proposé :	- € - €
Opération 201	ELECTRIFICATION	1 326 373,20 €	Maximum : Proposé :	331 593,30 € 331 593,30 €
Opération 203	ACCESSIBILITE	155 406,67 €	Maximum : Proposé :	38 851,67 € 38 851,67 €
Opération 204	VOIRIE	2 424 026,23 €	Maximum : Proposé :	606 006,56 € 606 006,56 €
Opération 205	FONCIER BATI NON BATI	3 423 662,29 €	Maximum : Proposé :	855 915,57 € 855 915,57 €
Opération 213	REVITALISATION CENTRE VILLE CONTOURNEMENT	170 503,88 €	Maximum : Proposé :	42 625,97 € 42 625,97 €
Opération 214	MONUMENTS CLASSES ET NON CLASSES	227 892,30 €	Maximum : Proposé :	56 973,08 € 56 973,08 €
Opération 215	ENVIRONNEMENT	742 123,93 €	Maximum : Proposé :	185 530,98 € 185 530,98 €
Opération 216	BATIMENTS COMMUNAUX	2 545 758,38 €	Maximum : Proposé :	636 439,60 € 636 439,60 €
Opération 243	AERODROME	137 068,74 €	Maximum : Proposé :	34 267,19 € 34 267,19 €

Opération 251	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPALE	49 756,00 €	Maximum : Proposé :	12 439,00 € 12 439,00 €
Opération 254	CITADELLE	186 776,84 €	Maximum : Proposé :	46 694,21 € 46 694,21 €
Opération 256	MATERIEL ET MOBILIER	1 133 729,43 €	Maximum : Proposé :	283 432,36 € 283 432,36 €
Opération 259	CIMETIERES	468 714,08 €	Maximum : Proposé :	117 178,52 € 117 178,52 €
Opération 267	BIBLIOTHEQUE	2 150 100,71 €	Maximum : Proposé :	537 525,18 € 537 525,18 €
Opération 268	YEU 2030	101 488,58 €	Maximum : Proposé :	25 372,15 € 25 372,15 €
Opération 271	ANCIENNE CONSERVERIE SPAY	431 949,37 €	Maximum : Proposé :	107 987,34 € 107 987,34 €
Opération 272	FERME MUNICIPALE	802 567,10 €	Maximum : Proposé :	200 641,78 € 200 641,78 €
Opération 273	HABITAT	57 000,00 €	Maximum : Proposé :	14 250,00 € 14 250,00 €

BUDGET CAMPING

		Crédits votés au budget 2024 + Décisions modificatives	Crédits à ouvrir au budget 2025	
OPERATION	2017001 TRAVAUX MATERIEL ET MOBILIER	626 525,60 €	Maximum : Proposé :	156 631,40 € 156 631,40 €

BUDGET HYDROCARBURES

	Crédits votés au budget 2024 + Décisions modificatives	Crédits à ouvrir au budget 2025	
Opération 2024-1	713 185,00 €	Maximum : Proposé :	178 296,25 € 178 296,25 €

BUDGET ZONE ARTISANALE :

		Crédits votés au budget 2024 + Décisions modificatives	Crédits à ouvrir au budget 2025	
OPERATION	201801 AMENAGEMENT DE LA ZONE ARTISANALE	429 838,17 €	Maximum :	107 459,54 €
			Proposé :	107 459,54 €

REGIE SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

		Crédits votés au budget 2024 + Décisions modificatives	Crédits à ouvrir au budget 2025	
201701 MATERIELS ET CONSTRUCTION		481 551,95 €	Maximum :	120 387,99 €
			Proposé :	120 387,99 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

		Crédits votés au budget 2024 + Décisions modificatives	Crédits à ouvrir au budget 2025	
OPERATION	01 TRAVAUX MATERIELS MOBILIER	3 790 015,13 €	Maximum :	947 503,78 €
			Proposé :	947 503,78 €

BUDGET MAISON FUNERAIRE

		Crédits votés au budget 2024 + Décisions modificatives	Crédits à ouvrir au budget 2025	
Chapitre 23		17 000,00 €	Maximum :	4 250,00 €
			Proposé :	4 250,00 €

REGIE TRANSPORT PUBLIC :

	Crédits votés au budget 2024 + Décisions modificatives	Crédits à ouvrir au budget 2025
CHAPITRE 21	85 986,47 €	Maximum : Proposé : 21 496,62 € 21 496,62 €
CHAPITRE 23	55 000,00 €	Maximum : Proposé : 13 750,00 € 13 750,00 €

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 POUR) :

AUTORISE jusqu'à l'adoption des Budgets primitifs 2025, Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, pour les budgets listés ci-dessus.

- ♦ **PRECISE** que ces ouvertures de crédits par anticipation seront reprises aux Budgets 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU